

COMMUNICATION A DES TIERS DE DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL EXTRAITES DU REPERTOIRE DE LA DIV

Procédure pour l'adhésion à une autorisation générale

Comité de sécurité de l'information

1. Demande

L'organisme qui souhaite accéder au répertoire de la Direction pour l'Immatriculation des Véhicules (DIV) doit d'abord adresser une demande en ce sens au Comité de sécurité de l'Information (CSI) – Autorité fédérale

 Rubrique '[Autorisations générales pour l'Autorité fédérale](#)' au site du SPF Stratégie & Appui

 Envoyer la demande et les annexes par e-mail à csi@mail.fgov.be ou CSI_chambrefederale@bosa.fgov.be

2. Autorisation

Si la demande obtient un avis positif, le CSI confirme au bénéficiaire qu'il a l'autorisation demandée. Celle-ci est intitulée « Délibération AF numéro + date ».

SPF Mobilité et Transports vehicledata.exchange@mobilit.fgov.be

3. Convention de communication de données

Une copie de l'autorisation est envoyée à la DIV du SPF Mobilité et Transports. À son tour, la DIV envoie au bénéficiaire son modèle standard de convention de communication de données, en fonction du type d'autorisation générale :

- AF 18/2015 pour les sanctions administratives communales ;
- AF 14/2016 pour les redevances de stationnement ;
- AF 22/027 pour les infractions environnementales (Wallonie)

4. Formulaire d'information

Le formulaire d'information dûment complété doit également être renvoyé à la DIV en même temps que le protocole. Pour une coopération aisée, il importe que toutes les coordonnées soient bien indiquées.

5. Signature et publication

Le modèle d'accord standard complété et signé par les deux parties est ensuite publié.

- Sur le site du SPF Mobilité et Transports, sous la rubrique "[Circulation routière > Immatriculation des véhicules > Echange de données](#)";
- Par e-mail à l'institution qui souhaite accéder au répertoire de la DIV ;
- A la demande du demandeur, une copie par voie postale.



Intégrateur de services (SPF BOSA)

6. Accès aux données

Il y a deux possibilités:

- Accès via webservice (qui nécessite un ensemble de logiciels): le SPF Mobilité et Transports informe l'intégrateur de services fédéral SPF BOSA par e-mail d'une nouvelle connexion. Elle prend les mesures nécessaires pour ouvrir l'accès aux données de la DIV.
- Accès via webclient (passe via SPF M&T): <https://es.mobilit.fgov.be/consultregistration/>
Vous pouvez trouver le manuel du webclient en pièce jointe (Manuel webclient FR.doc)